

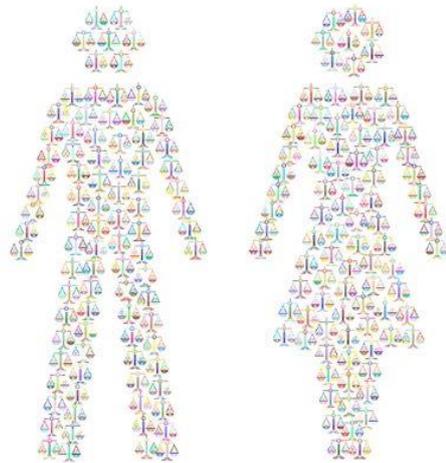
**Fondation Jacques CHIRAC**  
**Index égalité professionnelle femmes/hommes**  
**Pour l'année 2020**

Conformément aux dispositions du décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la Fondation Jacques CHIRAC a procédé au calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes – hommes.



FONDATION  
Jacques Chirac

L'égalité  
professionnelle femmes-hommes :  
quel score pour la Fondation ?



La Fondation Jacques CHIRAC a obtenu la note de 84 points sur 100 pour l'année 2020, à l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes ce qui traduit l'absence de discriminations salariales entre les femmes et les hommes.

Cette note dispense la Fondation Jacques CHIRAC de mesures correctives. Celles-ci doivent être engagées lorsque l'index est inférieur à 75 points.